

La négation dans la théorie du liage et du gouvernement

Monique Lemieux

Planification et variétés linguistiques : le cas du Québec

Volume 12, Number 1, 1982

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/602497ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/602497ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (print)

1705-4591 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lemieux, M. (1982). La négation dans la théorie du liage et du gouvernement.

Revue québécoise de linguistique, 12 (1), 169–199.

<https://doi.org/10.7202/602497ar>

LA NÉGATION DANS LA THÉORIE DU LIAGE ET DU GOUVERNEMENT

Monique Lemieux

Dans "Two notes on NIC", Kayne (1979) traite de certaines particularités du morphème *ne... personne* en français. Dans les exemples qu'il discute, le morphème discontinu est dans le même S dans la phrase (3) et dans des S différents dans les phrases (1) et (2).

(1) Je n'ai exigé qu'ils arrêtent personne.

(2) *Je n'ai exigé que personne soit arrêté.

(3) J'ai exigé que personne ne soit arrêté.

Kayne veut expliquer pourquoi la phrase (1) est acceptable alors que la phrase (2) ne l'est pas.

Dans son analyse, *personne* a le statut de quantificateur et, conformément à l'analyse de MAY (1977)¹, ce quantificateur est soumis à une

1. La règle QR (Quantifier Raising) est une règle de la syntaxe de la forme logique. À partir d'une structure comme (i), elle adjoint à la Chomsky le quantificateur à la gauche du S comme dans (ii):

(i) [_S [_S... Qx...]]

règle de mouvement qui s'applique au niveau de la forme logique et qui l'adjoit à la Chomsky à la gauche d'un S. Le quantificateur aura soit champ étroit soit champ large².

L'une des particularités de l'analyse de Kayne (1979) est que *ne* joue un rôle par rapport au champ de *personne*. Dans les représentations (1'), (2') et (3'), la présence de *ne* indique que *personne* a un champ large dans (1') et (2') et un champ étroit dans (3').

(1') [_S personne_i [_S je ne ai exigé [_S que [_S ils arrêtent x_i]]]]

(2') [_S personne_i [_S je ne ai exigé [_S que [_S x_i soit arrêté]]]]

(3') [_S je ai exigé [_S que [personne_i [_S x_i ne soit arrêté]]]]

S'il est vrai que *personne* peut avoir un champ large, il faut expliquer pourquoi le résultat est acceptable dans le cas de la phrase (1) et non dans la phrase (2). Kayne l'explique par le statut différent de la variable *x*. Dans la représentation (2') la variable en position sujet d'une phrase à temps fini a reçu le cas nominatif. Dans ce modèle inspi-

(ii) [_S [_S Qx [_S ... x ...]]]

L'élément déplacé est un opérateur qui lie une variable.

2. Le mot *champ* sera utilisé dans le sens que lui donne Hornstein (1981): "Le champ est une propriété des configurations syntaxiques: le champ d'un opérateur étant un trait de cet opérateur dans une certaine configuration formelle" (p. 24). Dans une phrase complexe, on dira qu'un quantificateur a champ étroit s'il est adjoit au S dont il fait partie en structure-S (structure intermédiaire entre la structure profonde et la forme logique) et champ large s'il fait partie de l'enchâssée et qu'il est adjoit au S de la phrase matrice.

ré de Chomsky (1980), la variable nominative ne sera correctement liée que si elle est liée à l'intérieur de son domaine S, comme c'est le cas dans (3'). Kayne suggère que la contrainte NIC (Nominative Island Constraint) s'applique à la forme logique, après la règle QR.

On rendra compte ainsi de l'agrammaticalité de la phrase (2) puisque, comme on le voit dans la représentation (2'), la variable nominative x n'est pas correctement liée à *personne*. Dans la représentation (1') la variable n'est pas nominative, donc la contrainte ne joue pas.

Dans Rizzi (1980) et dans Chomsky (1981) les phrases (1) à (3) sont expliquées en termes de ECP³.

3. Empty Category Principle (en français le principe des catégories vides). Dans Chomsky (1981) ce principe se définit comme suit:
ECP: [_{α} e] doit être proprement gouvernée:

α gouverne proprement β si et seulement si α gouverne β et si α est lexical.

Le gouvernement se définit ainsi: dans une structure ():

(i) [$\beta \dots \gamma \dots \alpha \dots \gamma \dots$]

(a) = X_0 ou est coïndexé avec γ

(b) quand ϕ est une projection maximale, si ϕ domine γ alors ϕ domine α

(c) α c-commande γ

Dans les représentations (1'), (2') et (3') la catégorie vide est la variable x coïndexée avec *personne*. D'après le principe ECP, la phrase (2) sera rejetée parce que, à la suite de l'application de QR ayant adjoint *personne* au S de la phrase matrice, le SN vide en position sujet n'est pas proprement gouverné. Dans les deux autres cas, la catégorie vide est proprement gouvernée: comme on le voit dans les représentations (3') et (1') les phrases (3) et (1) ne posent aucun problème car la variable est proprement gouvernée par le quantificateur lui-même, une catégorie coïndexée dans (3') et par le verbe *arrêtent*, une catégorie lexicale dans (1').

Dans l'analyse de Kayne, de même que dans celles de Rizzi et de Chomsky, *ne* joue donc un rôle crucial. En français du Québec, *ne* est régulièrement absent⁴. Dans cet article nous allons montrer qu'en dépit de cette absence il est possible, dans le cadre de la théorie du liage et du gouvernement, de présenter une analyse de la négative qui rendra compte à la fois du français standard et du français du Québec ou, de façon plus générale, des dialectes non standard.

Cette analyse reposera sur une distinction entre des éléments négatifs proprement dits (NEG) et des éléments à polarité négative (POL NEG); nous proposerons que seuls les éléments NEG soient soumis à la règle de mouvement des quantificateurs en forme logique (QR). Notre étude portera exclusivement sur les morphèmes *rien* et *personne*. Dans la première partie nous verrons que les auteurs qui ont traité de la négation en grammaire générative reconnaissent implicitement ou explicitement la nécessité de distinguer deux types de morphèmes. Nous rappellerons entre autres dans la section 1.1 l'étude de Daoust-Blais (1975) portant surtout sur le français du Québec et, dans la section 1.2, l'analyse de Milner (1979); nous verrons en 1.3 que Kayne (1979) distingue lui aussi deux types de morphèmes négatifs.

Dans la deuxième partie, nous proposerons que, dans les cas non marqués, la règle QR adjoigne les négatifs *rien* et *personne* au S dont ils font partie en structure-S, indépendamment de la présence ou de l'absence

4. Chez les 120 locuteurs du corpus Sankoff-Cedergren, le morphème *ne* figure dans seulement 1% des phrases négatives.

d'un *ne*; les autres cas d'adjonction, comme ceux de la phrase (1), seront considérés comme des cas marqués. Nous discuterons en 2.1 et en 2.2 du comportement spécifique de *ne* dans les phrases complexes à temps fini et dans les infinitives. En 2.3, nous verrons quel sens il faut donner à l'opposition cas marqué/cas non marqué dans un cadre comme celui de May (1977).

Dans la troisième partie nous discuterons des éléments à polarité. Nous verrons d'abord en 3.1 pourquoi la règle QR ne peut en rendre compte de façon adéquate puis nous montrerons en 3.2 qu'ils n'ont pas non plus les caractéristiques de quantificateurs qui ne seraient pas soumis à QR. Nous proposerons dans la section 3.3 que les morphèmes à polarité soient interprétés par des règles de liage et enfin en 3.4 nous traiterons brièvement du problème posé par deux éléments *pas* en français du Québec, question qui a une incidence sur les morphèmes *rien* et *personne*.

1.1 Dans l'analyse de Daoust-Blais (1975) il y a non seulement deux morphèmes *rien* et *personne*, mais également deux morphèmes *pas*. Si en structure de surface la phrase comprend deux indéfinis négatifs⁵ comme dans la phrase (4):

5. Nous utiliserons *indéfini négatif* comme terme neutre quand nous voudrions éviter de préciser le statut de négatif ou d'élément à polarité. Un indéfini qui est précédé d'un autre élément négatif n'a donc pas la même interprétation sémantique qu'un négatif proprement dit. Cette différence vaut pour le français du Québec et pour le français standard. En français standard, il y a en outre une différence plus visible: seuls les négatifs forment avec *ne* un morphème discontinu.

(4) On peut rien pour personne.

le premier est le négatif proprement dit, celui qui forme avec *ne* un morphème discontinu en français standard, et le deuxième est un élément à polarité qui peut alterner avec *qui que ce soit*.

Un indéfini qui est précédé d'un autre élément négatif n'a donc pas la même interprétation sémantique qu'un négatif proprement dit. Cette différence vaut pour le français du Québec et pour le français standard. En français standard il y a en outre une différence plus visible: seuls les négatifs forment avec *ne* un morphème discontinu.

Si en plus de deux indéfinis la phrase contient *pas* comme dans (5):

(5) On peut pas rien pour personne.

la structure est ambiguë: si *pas* est l'adverbe de négation, *rien* est un élément à polarité et il peut alterner avec *quoi que ce soit* comme dans (6):

(6) On peut pas quoi que ce soit pour personne.

Si *pas* est une particule redondante, *rien* est négatif; l'équivalent en français standard serait la phrase (7):

(7) On ne peut rien pour personne.

L'ambiguïté n'est pas la même en français standard puisque *rien* est nécessairement négatif. L'élément à polarité est incompatible avec la particule redondante *pas* comme il le serait avec *ne* en français standard comme on peut le constater dans les phrases (8) et (9):

(8) *On peut rien pour pas personne.

(9) *On ne peut rien pour ne personne.

Pas redondant n'est possible en français du Québec que dans les contextes où l'on peut avoir l'adverbe de négation c'est-à-dire après la partie con- jugée du verbe; c'est ce qui permet d'expliquer que (11) et (12) soient agrammaticales mais non (10):

(10) Il connaît pas personne.

(11) *Pas personne est venu.

(12) *J'ai vu pas personne.

La différence entre le français standard et le français du Québec ne tient donc pas seulement à la présence ou à l'absence de *ne* mais aussi à la double nature de *pas* qui joue un rôle sur le statut des morphèmes indéfinis. La distinction que fait Denise Daoust-Blais entre les négatifs proprement dits et des éléments à polarité négative s'applique au français standard et au français du Québec. Le fait de considérer deux types de *pas* ne vaut que pour le français du Québec.

1.2 Milner (1979) fait une classification différente des indéfinis négatifs, mais il distingue lui aussi les négatifs et les éléments à polarité selon leurs contextes d'emploi qui sont négatifs ou non négatifs. Dans son analyse, le deuxième élément des morphèmes discontinus, *ne... pas*, *ne... rien*, etc., est appelé forclusif⁶. Milner oppose les forclusifs de

6. Terminologie employée par Damourette et Pichon qui considèrent *ne* comme l'élément principal de la négation, auquel s'adjoignent différents éléments qui précisent son rôle, les forclusifs.

type adverbial qui font obligatoirement partie du même S que *ne* comme *pas* et *jamais* dans (13) et (14):

(13) Il ne viendra pas.

(14) Il n'est jamais content.

et les forclusifs qui font partie du système nominal et qui sont soit déterminants comme *aucun* dans (15):

(15) Il n'y a aucun intérêt à faire ce voyage.

soit nominaux comme *personne* dans (16):

(16) Il n'a rencontré personne.

C'est dans la catégorie de type nominal que *ne* et le forclusif peuvent se trouver dans des S différents comme dans la phrase (17):

(17) Je ne cherche à voir personne.

Dans son analyse, Milner veut rendre compte aussi bien des dialectes avec *ne* que des dialectes sans *ne* qui seraient soumis aux mêmes contraintes au niveau des règles d'interprétation. Nous discuterons de cette question dans la section 2.2. Parmi les forclusifs nominaux, Milner oppose ceux qui sont obligatoirement employés avec *ne* et ceux qui peuvent s'employer sans *ne* comme *personne* dans l'exemple (18):

(18) Je ne pense pas que personne puisse jamais vous comprendre.

Dans de tels exemples, Milner souligne que l'indéfini peut presque toujours être remplacé par un indéfini de style positif comme *quelqu'un* mais que "la nuance négative demeure cependant, en sorte qu'on est tenté de rapprocher les forclusifs des éléments à polarité négative étudiés entre autres

par Gaatone (1971), Baker (1970) et Fauconnier (1975), *qui que ce soit, le moindre N*, etc." (p. 82). Comme on peut le constater, la distinction entre les éléments négatifs et les éléments à polarité s'avère importante pour Milner⁷.

1.3 L'analyse que Kayne a proposée dans "Two notes on NIC" ne touchait pas l'ensemble des phénomènes de négation en français. Comme il le précise lui-même (Kayne, 1979, note 3), elle ne s'applique qu'aux négatifs proprement dits, à l'exception des négations contradictoires et des éléments à polarité négative. Kayne suggère de traiter ces derniers en terme de coindexation avec un morphème *pas* les c-commandant. Cette suggestion, que nous développerons dans la troisième partie, équivaut à considérer deux types d'éléments différents et à suggérer une analyse pour chacun. On peut donc conclure que pour la plupart des auteurs l'existence de deux morphèmes *rien* et *personne* semble un fait indiscutable.

2. Nous pouvons rendre compte à la fois du français standard et du français du Québec si la règle QR s'applique aux éléments NEG *rien* et *personne* indépendamment de la présence ou de l'absence de *ne*. Nous croyons que cette analyse rend compte de la majorité des cas dans les deux dialectes et que les cas où *ne* et le morphème négatif ne sont pas dans le même S constituent le cas marqué. L'omission de *ne* n'est d'ailleurs pas limitée

7. Milner, comme Daoust-Blais, veut rendre compte de l'ensemble des phénomènes de la négation en français. Comme leurs analyses se situent dans un modèle différent de celui que nous avons adopté, nous n'en retiendrons que ce qui est pertinent à notre propos.

au français du Québec. Selon Milner, "la plupart des sujets ont à leur disposition les deux usages: avec *ne* dans la langue écrite, sans *ne* dans la langue parlée" (p. 80).

Nous supposerons que la présence de *ne* dépend d'un choix au niveau des règles de base. Il sera considéré comme un clitique lié à un élément portant le trait NEG. La situation la plus courante dans les dialectes où *ne* est rarement présent est que la règle QR adjoigne les NEG *rien* et *personne* au S dans lequel ils se trouvent en structure-S. Dans la plupart des cas, c'est aussi ce qui va se produire dans les dialectes avec *ne*, du moins dans les cas non marqués de la grammaire noyau. Il n'est pas inutile de préciser que si nous considérons l'ensemble des forclusifs, il est beaucoup plus fréquent d'avoir *ne* et le forclusif dans le même S que dans des S séparés. Ainsi les forclusifs adverbiaux doivent obligatoirement figurer dans le même S que *ne*. Toutes les phrases du type de (19) sont agrammaticales:

(19) *Je n'exige que jamais cela se produise.

Les forclusifs qui appartiennent au système nominal sont donc les seuls qui peuvent à l'occasion figurer dans un S différent de *ne*.

-
8. Milner prévoit que *ne* est présent en structure profonde dans tous les dialectes et que cet élément joue un rôle dans les règles de liaison. Cette analyse est conforme au modèle de Chomsky (1981) où ce qui se passe du côté gauche de la grammaire (entre autres les effacements) est indépendant de ce qui se passe du côté droit (dont les règles de liaison). L'effacement de *ne* n'est pas en soi un problème, mais selon nous, cette analyse fait jouer à *ne* un rôle crucial qui ne se justifie pas synchroniquement.

2.1 Dans les phrases complexes où le verbe de l'enchâssée est employé avec une forme verbale conjuguée, la séparation de *ne* et du forclusif est rare. Nous n'en avons relevé aucun exemple chez Grevisse (1964), Gaatone (1971), Martin (1966), Sandfeld (1965), ni même chez Damourette et Pichon. Milner n'en cite aucun exemple non plus; il ne traite que des infinitives. Les verbes sous-catégorisés pour \bar{S} permettent tous que les deux éléments du morphème discontinu soient dans l'enchâssée comme dans la phrase (3) déjà citée:

(3) J'ai exigé que personne ne soit arrêté.

On sait aussi que pour certains verbes la négation avec *ne... pas* peut figurer soit dans la matrice comme dans la phrase (20), soit dans l'enchâssée comme dans la phrase (21):

(20) Je ne pense pas que Pierre vienne.

(21) Je pense que Pierre ne viendra pas.

mais rares sont ceux qui admettent *ne* dans la matrice et le forclusif dans l'enchâssée: ainsi les phrases (22) à (27) sont toutes agrammaticales:

(22) *Je ne crois qu'ils inviteront personne.

(23) *Je ne sais qu'ils inviteront personne.

(24) *Il ne faut que tu le dises à personne.

(25) *Je ne jure que j'ai rien fait.

(26) *Je ne pense que vous rencontrerez personne.

(27) *Je ne veux qu'il amène personne.

On voit que les exemples discutés par Kayne sont loin de représenter la situation la plus fréquente et qu'il vaut mieux les considérer comme des cas marqués⁹.

2.2 Dans les dialectes avec *ne*, la situation la plus complexe est celle des infinitives¹⁰. La place de *ne* dépend du type de verbe de la matrice. Nous distinguerons trois cas.

A. Avec des verbes comme *chercher* ou *vouloir*, *ne* est soit dans la matrice, soit dans l'infinitive:

(28) Je ne cherche à voir personne.

(29) Je cherche à ne voir personne.

(30) Je n'ai voulu voir personne.

(31) J'ai voulu ne voir personne.

Dans ce cas, l'interprétation varie: quand *ne* est dans la matrice comme dans (28) et (30), c'est toute la phrase qui est niée; quand *ne* est dans l'enchâssée, seule l'infinitive est niée;

9. S'il est vrai que parmi ces cas marqués il y a des phrases acceptables comme (1) et des phrases agrammaticales comme (2), on pourrait suggérer qu'on en rende compte à un autre niveau, par exemple au niveau FL' (voir May, 1977, chapitre 4).

10. La question de la négation dans les infinitives est encore mal connue. Marchello-Nizia (1979) souligne qu'au moment où *ne* employé seul devient de plus en plus rare (changement déjà noté au début du XIVe siècle) il n'est pas juste de parler d'une alternance entre *ne* et *ne... pas* (ou un autre adverbe) puisque "dans près de la moitié des cas où il est utilisé, *ne* seul porte sur un verbe qui gouverne un infinitif (essentiellement, *pouvoir*, *savoir*, *vouloir*, *oser*, *cesser*" (p. 241). Cette question mériterait un examen plus approfondi.

B. Il y a des cas où *ne* est impossible ou discutable dans la matrice:

(32) *Je n'ai peur d'avoir rien compris.

(33) J'ai peur de n'avoir rien compris.

(34) ?Je ne prétends avoir insulté personne.

(35) Je prétends n'avoir insulté personne.

C. Avec *faire* et quelques autres comme *voir*, *ne* ne se trouve jamais devant la forme infinitive:

(36) *J'ai fait ne pleurer personne.

(37) Je n'ai fait pleurer personne.

(38) *J'ai vu ne venir personne.

(39) Je n'ai vu venir personne.

En proposant que la règle QR adjoigne *rien* et *personne* au S de la phrase dans laquelle ils figurent en structure-S, nous sommes amenée à considérer le groupe B comme le cas non marqué. Nous proposons d'analyser les verbes du type A comme des verbes permettant l'alternance entre *ne* et *ne... pas*; avec ces verbes *ne* aurait encore une pleine valeur négative, sorte de vestige d'une époque où *ne* exprimait toute la négation. Il y aurait alors un rapprochement à faire entre ces verbes et d'autres comme *oser*, *savoir*, *pouvoir* qui peuvent s'employer seulement avec *ne* au lieu de *ne... pas* comme dans les exemples suivants:

(40) Je n'ose croire.

(41) Je ne sais que faire.

(42) Je ne puis imaginer.

Dans un cas comme dans l'autre, on est en présence d'un comportement idio-

syncratique qui doit faire l'objet d'un traitement particulier.

Avec les verbes du type A, il est possible de parler d'alternance entre *ne* et *ne... pas* puisqu'on peut avoir aussi bien la phrase (30) que la phrase (43):

(30) Je n'ai voulu voir personne.

(43) Je n'ai pas voulu voir personne¹¹.

Pour les verbes de type C qui demandent obligatoirement *ne* devant le verbe de la matrice on peut supposer qu'une règle de restructuration s'est appliquée avant QR¹². Les verbes du type C ne constituent pas un cas marqué au même titre que ceux du groupe A.

11. Nous croyons que dans les cas du type A la présence du *ne* dans la matrice a une influence sur la nature des morphèmes *rien* et *personne* qui, dans les infinitives de ce type, peuvent être considérés comme des éléments à polarité. Ainsi dans la phrase simple (i), *personne* ne peut alterner avec *qui que ce soit* alors que dans l'infinitive (ii) cette alternance est possible: c'est aussi le cas dans les phrases (iii) et (iv).

- (i) a. On ne se fie à personne.
 b. *On ne se fie à qui que ce soit.
- (ii) a. On ne peut se fier à personne.
 b. On ne peut se fier à qui que ce soit.
- On trouve le même comportement dans (iii) et (iv)
- (iii) a. Il ne fait confiance à personne.
 b. *Il ne fait confiance à qui que ce soit.
- (iv) a. Il ne prétend faire confiance à personne.
 b. Il ne prétend faire confiance à qui que ce soit.

12. Quelle que soit la règle de restructuration, elle s'applique au verbe seul; ceci expliquerait qu'à aucun moment il ne puisse y avoir *ne* devant l'infinitif avec les verbes comme *faire*. Si *pleurer* dans la phrase (37) a été déplacé (l'une des possibilités étant qu'il soit placé dans COMP comme le suggère Judith Mc A'Nulty), il devient difficile de supposer que QR adjoint un quantificateur à un S sans prédicat. Il devient alors aberrant de parler de champ étroit pour le quantificateur.

Dans les dialectes sans *ne* le négatif pourra se trouver seul dans l'infinitive comme les phrases (44), (45) et (46):

(44) J'ai voulu voir personne.

(45) J'ai peur d'avoir rien compris.

(46) J'ai fait pleurer personne.

Si on considère les mêmes phrases avec *pas*, il est possible de faire quelques rapprochements avec les trois types identifiés pour le français standard. Dans le cas du type A, *pas* peut se trouver dans la matrice comme dans (47) ou dans l'infinitive comme dans (48):

(47) J'ai pas voulu voir personne.

(48) J'ai voulu pas voir personne.

Dans le type B on peut aussi voir *pas* dans la matrice ou dans l'infinitive:

(49) J'ai pas peur d'avoir rien compris.

(50) J'ai peur de pas avoir rien compris.

Mais alors que *personne* dans (47) peut alterner avec *qui que ce soit*, cette alternance n'est pas possible entre *rien* et *quoi que ce soit*:

(51) J'ai pas voulu voir qui que ce soit.

(52) *J'ai pas peur d'avoir compris quoi que ce soit.

La phrase (49) est obligatoirement interprétée comme une double négation alors que cette interprétation est facultative dans le cas de la phrase (47).

Le type C se distingue encore plus clairement des deux autres: dans

ce cas, *pas* est impossible dans l'infinitive de la même façon que *ne* en français standard:

(53) J'ai pas fait pleurer personne.

(54) *J'ai fait pas pleurer personne.

En français standard, les verbes de type A se distinguent par la nature de l'élément qui contrôle PRO de l'infinitive. Ce fait est illustré par les exemples (55) et (56), (57) et (58):

(55) *Je ne force Jean à aller nulle part.

(56) Je ne le force à aller nulle part.

(57) *Je n'empêche Jean de rien faire.

(58) Je ne l'empêche de rien faire.

Milner explique la différence entre ces phrases par la contrainte de l'opacité¹³. Si PRO est contrôlé par le clitique comme dans (56) et (58), il n'y a pas violation de l'opacité et *ne* peut être associé au forclusif de l'enchâssée.

Il faut cependant noter que la contrainte d'opacité est loin d'expliquer tous les cas où l'association de *ne* et d'un forclusif se fait à travers une frontière S. Ainsi avec les verbes *vouloir*, *chercher*, *croire* et plusieurs autres, cette association est possible même si le sujet vide de l'infinitive est contrôlé par le sujet de la matrice. Ainsi les phrases

13. Dans son analyse, l'association de *ne* et d'un forclusif se fait au niveau de la forme logique. *Ne* pourra être associé à un forclusif qui n'est pas dans le même domaine que lui, à condition qu'il n'y ait pas violation de la contrainte d'opacité. Le sujet et le temps rendent leur domaine opaque par rapport à certaines règles.

(65) à (67) sont parfaitement acceptables:

(65) Je ne veux voir personne.

(66) Je ne crois voir personne.

(67) Je ne cherche à rien faire qui puisse vous gêner.

Sans vraiment donner d'explication, Milner compare le comportement de la négation dans ces phrases avec celui également marginal de *tous* qui, avec les mêmes verbes, peut se placer dans la matrice:

(68) Jean a tous voulu les lire

Ce parallélisme ne joue pas en français du Québec où les positions de *tous* sont beaucoup plus libres qu'en français standard. Nous proposons que dans les cas non marqués, QR s'applique de la même façon dans une phrase comme (57) que dans (65), c'est-à-dire adjoigne le quantificateur au S de l'infinitive comme dans les représentations (69) et (70):

(69) Je n'empêche Jean de [_S rien_i [_S PRO faire x_1]].

(70) Je ne veux [_S personne i [_S PRO voir x_1]].

Dans ces cas, que *ne* soit présent ou non le quantificateur NEG aurait champ sur sa proposition. La règle QR s'appliquerait donc de la même manière en français standard et en français du Québec. On rendrait compte des cas du français standard où *ne* et le forclusif ne se trouvent pas dans le même S au niveau de l'association de *ne* et d'un forclusif marqué NEG. On indiquerait dans le lexique quels sont les verbes qui permettent que ce type de liage se fasse à travers une frontière de proposition. L'élément négatif se comporterait alors comme une anaphore qui normalement est

liée dans sa catégorie gouvernante, mais qui ici serait le cas marqué¹⁴.

2.3 En étudiant les phrases complexes, nous avons suggéré que dans les cas non marqués la règle QR adjoigne à la Chomsky les négatifs *rien* et *personne* au S dont ils font partie en structure-S. Dans la grammaire de May, les cas non marqués sont ceux qui sont prédictibles par les règles de la grammaire noyau (en l'occurrence, dans le cas qui nous intéresse, QR) et par certaines conditions de bonne formation. Ainsi dans les phrases simples les formes logiques produites par la règle QR sont soumises à la condition du liage¹⁵ (Proper Binding) et à la condition du liage du quantificateur¹⁶ (Quantifier Binding). Dans les phrases complexes, en plus de ces deux conditions, une autre condition intervient, la sous-jacence¹⁷. QR s'applique librement, mais si QR donne le champ large à un quan-

14. Milner propose également une explication à deux niveaux, mais dans son analyse *ne* est traité comme le quantificateur qui lie un élément forclusif; dans le groupe des forclusifs les nominaux ont un comportement d'anaphore: ils reçoivent en plus du trait [NEG] un trait [+ anaphorique] qui permet de les soumettre à une analyse différente des forclusifs adverbiaux.
15. Toute variable dans une position d'argument d'un prédicat doit être proprement liée. Une variable est proprement liée par un syntagme ϕ , si elle est c-commandée par ϕ (May, p. 21 et p. 22).
16. Tout syntagme quantifié doit être proprement lié à une variable (May, p. 22).
17. Une forme logique dont la structure est la suivante:
 $\dots x_t \dots [\alpha \dots [\beta \dots [t] \dots] \dots] \dots x_t$
 (α et β représentant des bornes) est mal formée là où x_t lie immédiatement t .
 May précise que x_t lie *immédiatement* une trace t^m si x_t lie t^m et qu'il n'y a pas de t^n telle que x_t c-commande t^n et que t^n c-commande t^m . Ainsi la forme logique (ii) résultant de l'application de QR à (i) et donnant champ large au quantificateur sur le prédicat de la matrice violera la sous-jacence parce qu'il y a plus d'une frontière

tificateur de l'enchâssée par rapport au prédicat de la matrice, la forme logique résultante violera la sous-jacence. Selon May, "quantification is clause-bound in the unmarked case"¹⁸. Nous considérons que c'est aussi le cas des quantificateurs négatifs.

3. Comme nous l'avons déjà mentionné, la règle QR ne peut rendre compte de tous les faits de négation. Dans les dialectes avec *ne* comme dans les dialectes sans *ne*, nous devons distinguer deux unités lexicales *personne* et *rien* phonétiquement identiques mais ayant des traits distincts: NEG ou POL NEG.

Rappelons les principales caractéristiques des éléments à polarité *rien* et *personne* en français standard: a) ils ne sont pas accompagnés de *ne*; b) ils alternent avec *quoi que ce soit, qui que ce soit*; c) ils se présentent parfois dans des contextes non négatifs comme dans la phrase (71)¹⁹.

(71) Avez-vous rien à déclarer?

d) ils dépendent d'une négation ou d'un certain contexte comme l'interrogation.

entre le quantificateur adjoint à S_i et la variable:

(i) [S_i John hissed [S_j that [S_j Smith liked [S_N [Q every painting]]]]]

(ii) [S [Every painting] α [S_i John hissed [S_j that [S_j Smith liked a]]]]]

18. La quantification est bornée dans les cas non marqués (May, p. 174).

19. À part la négation, les contextes qui permettent l'emploi des éléments à polarité sont l'interrogation, la comparaison, l'hypothèse.

En français du Québec, les caractéristiques sont les mêmes, sauf que le contexte négatif s'exprime sous une forme unique, *pas* ou un autre indéfini NEG.

3.1 Pourquoi ne pourrait-on soumettre les morphèmes à polarité négative à la règle QR comme les éléments NEG?

Si nous considérons d'abord le cas des phrases simples, nous voyons qu'un seul élément *personne* ou *rien* est nécessairement NEG.

(72) Il n'y a personne à la porte²⁰.

Une seule forme logique découlera de l'application de la règle QR:

(73) Personne x_j [_S il n'y a x_i à la porte].

S'il y a deux indéfinis, le premier est toujours négatif:

(74) Je ne dis rien à personne.

Dans l'optique de la grammaire de May quand deux quantificateurs se trouvent dans le même S, la règle de montée s'applique deux fois, rendant compte ainsi de l'ambiguïté de la structure. Ainsi à partir de la phrase (75) on obtiendra deux formes logiques bien formées, (76) et (77):

(75) Every man loves some woman.

'Tout homme aime une femme'.

(76) [_{S_i} [every man]_α [_{S_j} [some woman]_β [_{S_k} α loves β]].

'Tout homme aime une femme' (on ne sait pas qui)

20. Dans la présente discussion nous donnons des exemples avec *ne*, mais la situation serait analogue avec des exemples sans *ne*.

(77) [_{S_j} Some woman]_α [_{S_l} every man]_β [_{S_k} α loves β].

'Il y a une femme que tout homme aime'.

Dans (76) on dira que *every man* a un champ large par rapport à *some woman* alors que dans (77) il y a un champ étroit.

Dans le cas d'un négatif et d'un élément à polarité, la situation ne peut ainsi être interchangeable. Si l'on suppose que le deuxième élément est dans le champ du premier, il faudrait que la règle QR donne obligatoirement le champ large au négatif. Comme le fait remarquer Hornstein (1982), ceci est contraire aux principes de la grammaire de May: dans la grammaire-noyau, QR doit s'appliquer librement.

Si au lieu de deux indéfinis comme dans (74) on a *ne... pas* suivi d'un élément à polarité comme dans (78), la situation est la même:

(78) Je ne raconte pas mes histoires à personne.

Ou bien on dérive deux formes logiques et l'une des deux ne rend pas compte de la phrase (78) (celle où *personne* aura le champ large sur la négation), ou bien on dit que *pas* a toujours champ large sur un indéfini.

De plus, si on soumettait les éléments à polarité à l'application de la règle QR on leur prêterait une autonomie qu'ils n'ont pas. Aussi dans une phrase comme (79) où il y a un seul morphème *personne*, on serait amené à le traiter comme un négatif ²¹.

21. La question du traitement des éléments à polarité négative dans le contexte des comparatives est une question fort complexe qui déborde les limites de cet article. Nous voulons seulement souligner ici le fait que les éléments à polarité sont dépendants d'un contexte.

(79) Il est plus gourmand que personne.

En français standard, si une phrase comprend deux négatifs comme la phrase (80):

(80) Personne n'a exigé qu'il ne fasse rien.

chaque élément peut être adjoint par QR au S dont il fait partie et la phrase sera interprétée comme une double négation.

Cependant la même phrase en français du Québec sans *ne* est ambiguë:

(81) Personne a exigé qu'il fasse rien.

Cette phrase peut être interprétée soit comme une double négation comme (80), soit comme équivalente à (82):

(82) Personne a exigé qu'il fasse quoi que ce soit.

La règle QR ne peut rendre compte des deux possibilités.

La situation est la même si on a *pas* dans la matrice et un indéfini dans l'enchâssée. Mais en français standard on pourra alors identifier plus clairement l'élément à polarité de l'enchâssée qui sera employé sans *ne* comme dans (84):

(83) Je ne veux pas qu'on ne fasse rien.

(84) Je ne veux pas qu'on fasse rien.

3.2 Les éléments à polarité pourraient-ils être des quantificateurs qui ne se déplacent pas? Dans un article récent, Hornstein (1982) fait une distinction intéressante entre deux types de quantificateurs, les quantificateurs de type tarskien et ceux de type frégien. Les quantificateurs

de type tarskien sont considérés syntaxiquement comme des opérateurs déplacés par la règle QR; ils lient des variables. Les quantificateurs de type frégien ont des priorités différentes qui les rapprochent des noms et ils ne sont pas déplacés par la règle QR.

Hornstein donne plusieurs arguments pour justifier la distinction entre les deux types de quantificateurs. Nous allons montrer que si ces arguments lui permettent d'identifier *personne* négatif comme un quantificateur de type tarskien, aucun ne s'appliquerait à *personne* ou *rien* à polarité.

a) un quantificateur de type tarskien ne peut lier un pronom comme dans la phrase (85):

(85) *John likes every dog_i and it_i likes him.

'Jean aime tout chien et il l'aime'.

En forme logique cette phrase aurait la représentation (86):

(86) [_S [_S Every dog_i] [_S John likes x_i] and [it_i likes him]].

Cet argument implique que le liage se fait en forme logique après l'application de QR.

Cette coïndexation est possible avec les noms comme on le voit dans (87) et avec d'autres quantificateurs de type frégien comme *any* dans la phrase (88):

(87) Every knight loves Excalibur_i because it_i cannot break.

'Tout chevalier aime Excalibur parce qu'elle ne peut se briser'.

(88) Take any number_i and divide it_i by two.

'Prenez n'importe quel nombre et divisez-le par deux'.

Nous voyons par ailleurs que cette coindexation est aussi limitée avec les éléments à polarité qu'avec les négatifs; les phrases (89) et (90) sont agrammaticales toutes les deux:

(89) *Si personne_i n'est arrêté par la police il_i continuera de voler. (personne: NEG)

(90) *Je ne dis rien à personne_i et il_i ne le répétera pas. (personne: POL NEG)

On a la même impossibilité de coindexation avec *qui que ce soit*:

(91) *Je ne dis rien à qui que ce soit_i et il_i ne le répétera pas.

De ce point de vue il n'y a donc aucun rapprochement à faire entre les quantificateurs de type frégien et les éléments à polarité négative.

b) La condition de gauche (Leftness condition) stipule que les variables ne peuvent être coindexées à des pronoms à leur gauche comme dans la phrase (92). Cette coindexation est possible pour les noms et pour les quantificateurs de type frégien.

(92) That he_i might be sent to the front, doesn't bother Bill_i.

'Qu'il puisse être envoyé au front n'ennuie pas Bill'.

(93) That he_i might be sent to the front, doesn't bother any good soldier_i.

'Qu'il puisse être envoyé au front n'ennue pas n'importe quel bon soldat'.

(94) *That he_i might be sent to the front doesn't bother every good soldier_i.

'Qu'il puisse être envoyé au front n'ennuie pas tout bon soldat'.

Pour illustrer la condition de gauche en français, Hornstein cite un exemple où *personne* est en réalité un élément à polarité :

(95) *Qu'il_i soit arrêté par la police n'a jamais empêché personne_i de voler.

C'est la présence de *jamais* qui fait de *personne* un élément à polarité. Mais on voit que la condition joue de la même façon si *personne* est négatif comme dans (96) :

(96) *Qu'il_i soit arrêté par la police n'a empêché personne_i de voler.

c) Les éléments à polarité n'ont surtout pas l'indépendance interprétative des quantificateurs de type frégien. Contrairement aux quantificateurs soumis à la règle QR et dont le champ peut varier, les quantificateurs de type frégien comme *any*, *certain* ne varient pas en fonction de la présence d'autres opérateurs logiques comme la négation ou les modalités. Plutôt que de dire que, dans leur cas, une seule application de QR est permise, Hornstein soutient qu'il est plus juste (et plus conforme à la nature même de QR) de dire qu'ils ne se déplacent pas. Or, il est impossible de considérer les éléments à polarité comme des éléments indépendants. Qu'ils se présentent sous la forme de *personne* ou de *qui que ce soit*, de *rien* ou de *quoi que ce soit*, ils sont au contraire dépendants d'un autre élément marqué NEG (ou d'une structure de phrase comme l'inter-

rogation, la comparaison, comme nous l'avons déjà mentionné). Si les éléments à polarité ne sont pas analysables comme des quantificateurs de type frégien et que la règle QR fait de fausses prédictions à leur endroit, on peut même considérer qu'ils ne font pas partie de la catégorie des quantificateurs et qu'il faut en rendre compte à un autre niveau.

3.3 Comme nous l'avons déjà mentionné, il y aura deux entrées lexicales pour les formes *rien* et *personne* et la partie sémantique de ces entrées comprendra soit le trait [NEG], soit le trait [POL NEG]. QR ne s'appliquera qu'aux éléments marqués NEG.

Kayne suggère de traiter les éléments à polarité de façon analogue à la référence disjointe: ils seraient liés à un élément *pas* les c-commandant. Nous retiendrons cette suggestion sans examiner dans le détail toutes ses implications. La nature même des éléments à polarité par rapport aux règles de liage n'est pas sans poser quelques difficultés. Dans la théorie de Chomsky (1981), le pronominal est libre dans sa catégorie gouvernante alors qu'une anaphore doit être liée dans sa catégorie gouvernante; or, les éléments à polarité peuvent trouver leur antécédent dans leur catégorie gouvernante comme dans la phrase (97) ou à l'extérieur comme dans la phrase (98):

(97) Je n'ai pas vu personne.

(98) On ne lui a pas permis de voir personne.

Il faudra en réalité deux types de règles de liage, la règle qui liera le clitique *ne* et un forclusif et une règle qui liera un élément [NEG] et un élément [POL NEG].

La notion de c-commande²² joue un rôle primordial dans le liage de l'élément POL NEG à son antécédent. Nous allons esquisser les grandes lignes de l'analyse que nous proposons à partir d'exemples sans *ne* en français du Québec. Nous pouvons supposer que les [NEG] et les [POL NEG] seront engendrés librement. Soit la phrase (99):

(99) Il y a personne à la porte.

[+ POL NEG].

La phrase sera exclue parce que l'élément à polarité n'a pas d'antécédent NEG.

Les phrases (100) et (101) seraient également rejetées parce que les éléments POL NEG n'ont pas d'antécédent les c-commandant:

(100) Je dis rien à personne.

[+ POL NEG] [+ POL NEG].

(101) Je dis rien à personne.

[+ POL NEG] [+ NEG].

À partir d'une phrase complexe à temps fini comme (102):

(102) Personne a exigé qu'il fasse rien.

22. Chomsky (1981) définit la notion de c-commande comme suit:

α c-commande β si et seulement si

i) α ne contient pas de β

ii) dans le cas où $\gamma_1, \dots, \gamma_n$ est la séquence maximale telle que

a) $\gamma_n = \alpha$

b) $\gamma_1 = \alpha^j$

c) γ_1 domine immédiatement. Alors si δ domine α , alors soit

I) δ domine β , soit

II) $\delta = \gamma_1$ et γ_1 domine β

les structures possibles seront soit celle où il y a deux éléments NEG soumis à l'application de QR, soit un NEG dans la matrice et un POL NEG dans l'enchâssée tel qu'illustré en (103):

- (103) Personne a exigé qu'il fasse rien.
 [+ NEG] [+ POL NEG]

Les structures rejetées seront celles où POL NEG n'a pas d'antécédent comme (104) et (105):

- (104) Personne a exigé qu'il fasse rien.
 [+ POL NEG] [+ POL NEG]

- (105) Personne a exigé qu'il fasse rien.
 [+ POL NEG] [+ NEG]

Dans les infinitives, la situation est en tous points comparable. Nous nous contenterons de citer les exemples:

- (106) *Personne veut rien faire.
 [+ POL NEG] [+ POL NEG]
- (107) *Personne veut rien faire.
 [+ POL NEG] [+ NEG]
- (108) Personne veut rien faire.
 [+ NEG] [+ POL NEG]
- (109) ?Personne veut rien faire²³.
 [+ NEG] [+ NEG]

23. Cette interprétation nous semble douteuse comme le serait i) dans les dialectes avec *ne*:

(i) ?Personne ne veut ne rien faire.

Les mêmes combinaisons d'éléments pourront être engendrées en français standard, mais en plus des règles de liage entre [POL NEG] et un antécédent, elles seront soumises aux règles liant NEG et un antécédent *ne* le c-commandant.

Nous avons vu qu'en français du Québec où *ne* est absent les morphèmes *rien* et *personne* pouvaient avoir une interprétation ambiguë entre négatifs et éléments à polarité. Il y a de plus une ambiguïté au niveau du morphème *pas*. Dans les règles de base, il faudra prévoir deux morphèmes *pas*, l'un que nous appellerons spécifieur de *rien* et de *personne* et l'autre l'adverbe qui aura le trait NEG. Dans une phrase simple du type de (110), diverses combinaisons sont théoriquement possibles:

(110) il fait pas rien

- (a) SPEC NEG
- (b) NEG POL NEG
- (c) NEG NEG
- (d) * SPEC POL NEG

(d) est exclue: comme spécifieur *pas* ne peut modifier qu'un négatif proprement dit. La possibilité d'avoir deux NEG dans une phrase simple comme en (c) nous semble très marginale²⁴.

Dans les phrases complexes à temps fini où *pas* et *rien* sont dans des S différents comme dans (111):

(111) Je veux pas qu'on fasse rien.

24. Du moins en français du Québec; c'est par ailleurs le cas en français non standard de l'expression plus ou moins figée *c'est pas rien*.

pas ne peut être que l'adverbe négatif. La théorie prédit en effet que le spécifieur ne peut modifier qu'une catégorie dans le même domaine que lui.

Cette analyse a des conséquences intéressantes sur les phrases infinitives du type de (112):

(112) Je veux pas rien faire.

Il peut y avoir ambiguïté au niveau de *rien* (soit NEG soit POL NEG) mais non au niveau de *pas*. Ceci correspond à l'intuition que seule une frontière très forte permettrait que *pas* soit analysé comme spécifieur de *rien* tel qu'illustré en (113):

(113) Je veux # # pas rien faire.

Pour ce qui est des autres possibilités découlant de l'ambiguïté de *rien*, notre analyse en rendrait compte au niveau des règles d'interprétation soit par adjonction de *rien* NEG au S de l'enchâssée comme dans la représentation (114):

(114) Pas [_S Je veux [_S que [_S rien_i [_S on fasse x_i]]]].

soit par une règle liant *rien* POL NEG à *pas* NEG au moyen de la coïndexa-
tion comme dans (115):

(115) Je veux pas_i qu'on fasse rien_i.

[+ NEG]

[+ POL NEG]

Monique Lemieux

UQAM

RÉFÉRENCES

- CHOMSKY, N. (1980) "On binding", *Linguistic Inquiry*, vol. 11, n° 1.
- CHOMSKY, N. (1981) *Lectures on Government and Binding*, Holland, U.S.A., Foris Publications.
- DAMOURETTE, J. et E. PICHON (1911-1940) *Essai de grammaire de la langue française*, Paris.
- DAOUST-BLAIS, D. (1975) *L'influence de la négation sur certains indéfinis en français québécois*, thèse de Ph. D., Université de Montréal.
- GAATONE, D. (1971) *Étude descriptive sur le système de la négation en français contemporain*, Droz, Genève.
- GREVISSE, M. (1964) *Le bon usage*, 8^e édition, Duculot, Gembloux.
- HORNSTEIN, N. (1982) "Two ways of interpreting quantifiers", manuscrit.
- KAYNE, R. (1979) "Two notes on NIC", manuscrit à paraître.
- MARCHELLO-NIZIA, C. (1979) *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Borduas.
- MARTIN, R. (1966) *Le mot "rien" et ses concurrents en français (du XIV^e siècle à l'époque contemporaine)*, Paris, Klincksieck.
- MAY, R. (1977) *The Grammar of Quantification*, thèse de doctorat, MIT.
- MILNER, J.-C. (1979) "Le système de la négation en français et l'opacité du sujet", *Langue française*, vol. 44.
- RIZZI, L. (1980) *Négation, Wh-Movement and the Null Subject Parameter*, texte miméographié.
- SANFELD, K. (1965) *Syntaxe du français contemporain*, vol. 1, Les pronoms, Champion, Paris.